

Les services offerts

Soumis par Luc Chamberland
24-01-2008
Dernière mise à jour : 19-08-2009

Le RPM communautaire est un guichet unique de représentation des médias communautaires. Les agences majeures de planification et de placement ont

seulement un coup de fil à donner au RPM communautaire pour rejoindre notre clientèle.

Le Réseau placement média communautaire ne crée pas les campagnes, il les place. L'agence est un intermédiaire incontournable entre les ministères et les agences majeures de planification et de placement d'un côté et les médias communautaires membres ou clients de l'autre.

Le rôle du RPM communautaire en est un de démarcheur auprès des ministères, organismes et sociétés d'état afin de faire connaître ses membres et ses clients, leur potentiel de placement et les retombées des publicités auprès des auditoires cibles qu'ils permettent de rejoindre. Le RPM communautaire travaille donc avec les responsables des communications des différents ministères ainsi qu'avec les grandes agences de publicité avec lesquelles transigent les gouvernements.

Le RPM communautaire prépare les grilles tarifaires et les fait approuver auprès de la Direction générale de l'information gouvernementale (DGIG) et les envoie à toutes les agences de publicité majeures et à tous les ministères du gouvernement du Québec et du Canada.

Le RPM communautaire rédige les plans médias des campagnes de publicité pour lesquelles il a reçu les directives et fait les réservations autorisées. Il reçoit les preuves de parution et de diffusion, qu'il expédie aux agences de placement majeures. Le RPM communautaire procède à la facturation des agences de placement majeures et effectue les paiements aux médias membres et clients.

Le RPM communautaire fait également du démarchage auprès des journaux et télévisions qui ne sont pas communautaires. Plusieurs journaux privés et ethniques, de même que certaines télévisions coopératives, sont clients de l'agence et profitent des services de représentation sans avoir droit toutefois, au statut de membre. Leur présence permet un apport financier supplémentaire et nécessaire à l'agence.